



HX3000C
HX4000C
HX6000C
HX7500TC

Manuel d'utilisation et d'entretien
(Notice originale)

Instruction and maintenance manual
(Translation of the original instructions)

Manual de utilizaci3n y mantenimiento
(Traducci3n del manual original)

Benutzer- und Wartungshandbuch
(Übersetzung der Original-Anleitung)

Gebruiks- en onderhoudshandleiding
(Vertaling van de oorspronkelijke handleiding)

Vedligeholdelses- og brugsvejledning
(Oversættelse af den originale brugsanvisning)

Instruksjoner og sikkerhetsregler
(Oversettelse av de originale instruksjonene)

Käyttö- ja huolto-opas
(Alkuperäisten ohjeiden käännös)

Kasutus- ja hooldusjuhend
(Algupärase kasutusjuhendi tõlge)

Naudojimo ir priežiūros vadovas
(Instrukciju tulkojums no oriģinālvalodas)

Lietošanas un apkopes rokasgrāmata
(Originalios instrukcijos vertimas)

Priročnik za uporabo in vzdrževanje
(Prevod izvirnih navodil)

Instrucțiunile privind siguranța
(Traducere a instrucțiunilor originale)

دليل الاستخدام والصيانة
(ترجمة الدليل الأصلي)

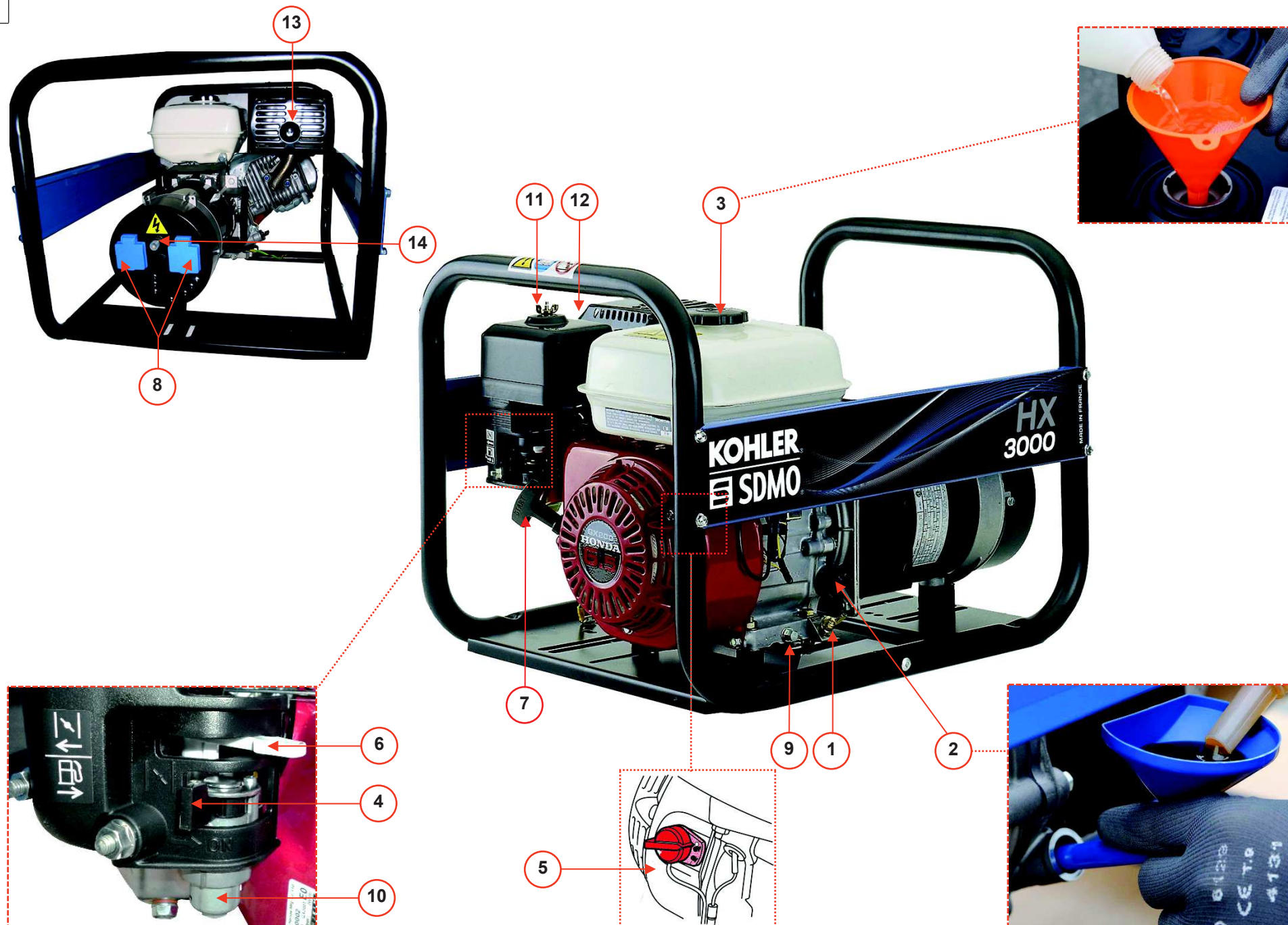


KOHLER®
SDMO®

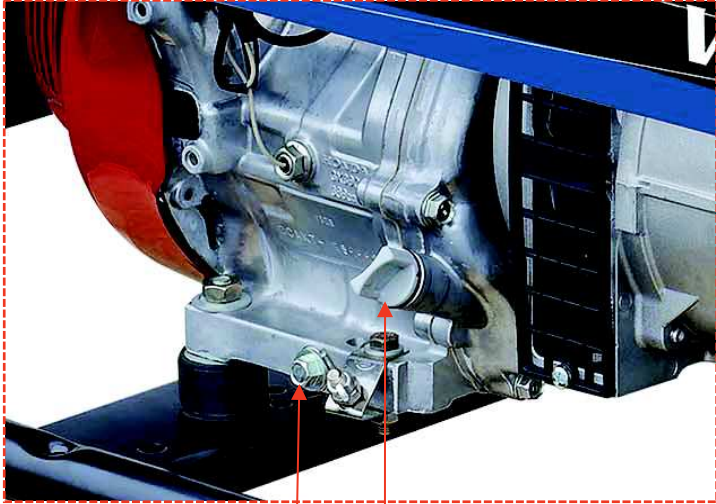
CE

33522194101_0_1
12/2016

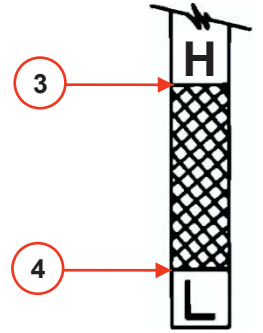
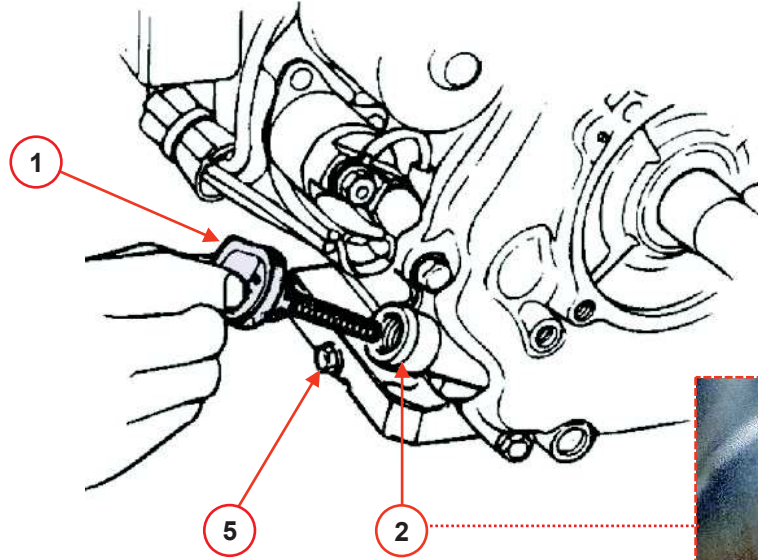
A



B



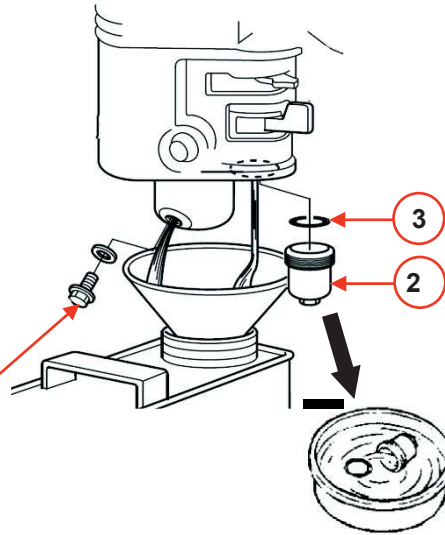
5 1



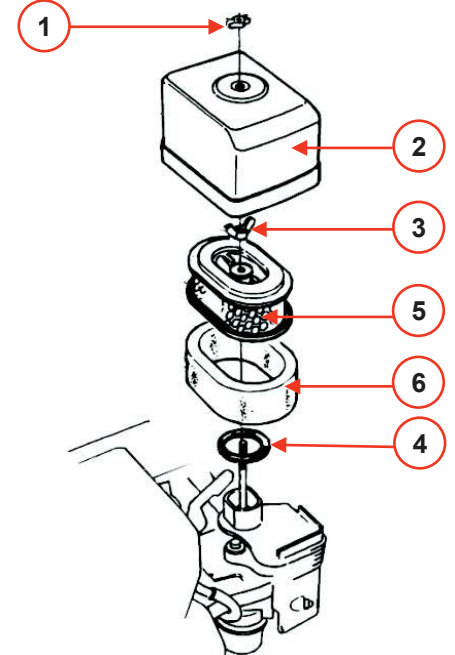
C



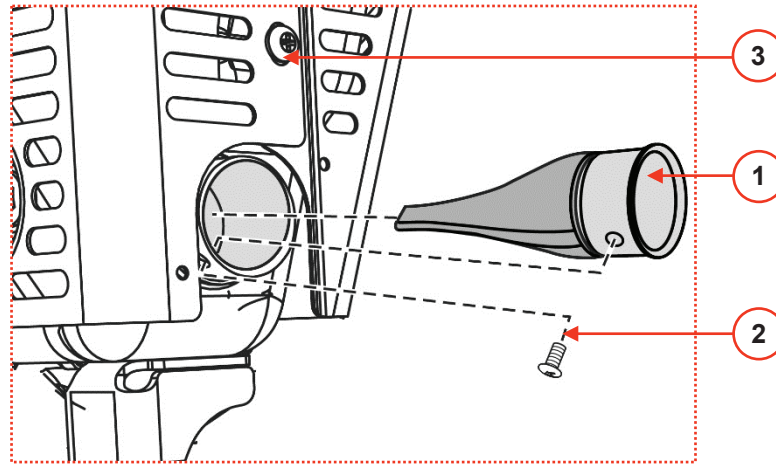
1



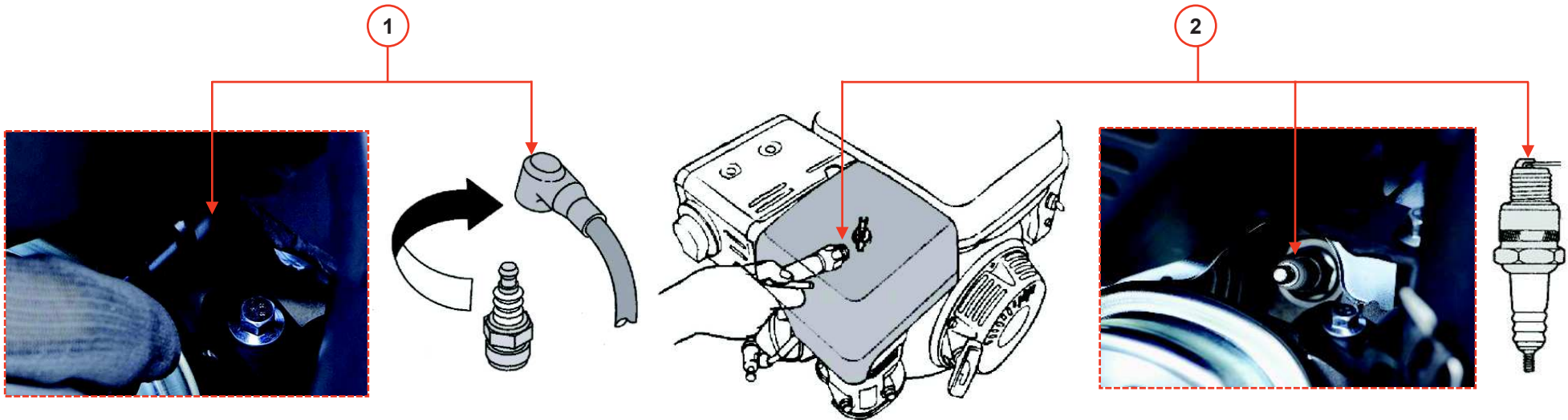
D



E



F





KOHLER[®]
SDMO[®]

FRANCE :
 0.806.800.107 (Prix appel)

SOMMAIRE


1. Préambule	6. Transport et stockage du groupe électrogène
2. Consignes et règles de sécurité (protection des personnes)	7. Résolution de pannes mineures
3. Prise en main du groupe électrogène	8. Spécifications techniques
4. Utilisation du groupe électrogène	9. Clauses de garantie
5. Entretien du groupe électrogène	


1 Préambule

	Avant toute utilisation, lire attentivement ce manuel et les consignes de sécurité également fournies. Les conserver durant toute la vie de l'appareil et respecter scrupuleusement les prescriptions de sécurité, d'utilisation et d'entretien qui y sont données.	
ATTENTION		

Les informations contenues dans ce manuel sont issues des données techniques disponibles au moment de l'impression (les photos représentées dans ce manuel n'ayant aucune valeur contractuelle). Dans un souci d'amélioration permanente de la qualité de nos produits, ces données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Nous fournissons, sur simple demande via notre site internet, nos notices originales en français.

Dans ce manuel, les dangers sont représentés par les deux symboles suivants :







	Danger immédiat.
DANGER	Indique un danger imminent qui peut provoquer un décès ou une blessure grave. Le non-respect de la consigne indiquée peut entraîner des conséquences graves pour la santé et la vie des personnes exposées.

	Danger potentiel.
ATTENTION	Indique une situation dangereuse le cas échéant. Le non-respect de la consigne indiquée peut entraîner des blessures légères sur des personnes exposées ou des dommages matériels.

2 Consignes et règles de sécurité (protection des personnes)

Les consignes et règles de sécurité sont à lire attentivement et à respecter impérativement pour ne pas mettre en danger la vie ou la santé des personnes. En cas de doute sur la compréhension de ces consignes, faire appel à l'agent le plus proche.

2.1 Signification des pictogrammes présents sur le groupe électrogène

 DANGER	 DANGER : risque de commotion électrique	 TERRE	 DANGER : risque de brûlure	 ER P31-02A Avant tout démarrage, vérifier le niveau d'huile.
				<p>DANGER :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Se reporter à la documentation livrée avec l'appareil. 2 - Émission de gaz d'échappement toxique. Ne pas utiliser dans un espace clos ou mal ventilé. 3 - Arrêter l'appareil avant d'effectuer le remplissage en carburant.

2.2 Consignes générales

Les appareils de la gamme grand public (non professionnelle) sont réservés à un usage domestique uniquement, ils ne sauraient être utilisés par des professionnels dans le cadre de leur activité.

Ne jamais laisser d'autres personnes utiliser l'appareil sans avoir auparavant donné les instructions nécessaires. Ne jamais laisser un enfant toucher l'appareil même à l'arrêt, et éviter de faire fonctionner l'appareil en présence d'animaux (peur, énervement, etc.). Dans tous les cas, respecter les règlements locaux en vigueur concernant l'utilisation des appareils. Les gaz d'échappement, le carburant et l'huile sont des produits toxiques, prendre toutes les mesures de protection nécessaires.

2.3 Consignes pour la protection de l'environnement

Vidanger l'huile moteur dans un réceptacle prévu à cet effet : ne jamais vidanger ou jeter l'huile moteur sur le sol.

Dans la mesure du possible, éviter la réverbération des sons sur les murs ou autres constructions (amplification du volume).



En cas d'utilisation de l'appareil dans des zones boisées, broussailleuses ou sur des terrains herbeux et si le silencieux d'échappement n'est pas équipé d'un pare-étincelles, débroussailler une zone assez large et faire très attention à ce que des étincelles ne provoquent pas d'incendie. Lorsque l'appareil est hors d'usage (fin de vie du produit), l'amener à un point de collecte de déchets.

2.4 Risques liés aux gaz d'échappement


	RISQUE D'INTOXICATION L'oxyde de carbone présent dans les gaz d'échappement peut entraîner la mort si le taux de concentration est trop important dans l'atmosphère que l'on respire. Toujours utiliser l'appareil dans un endroit bien ventilé où les gaz ne pourront pas s'accumuler.	
DANGER		

Par mesure de sécurité et pour le bon fonctionnement de l'appareil, une bonne ventilation est indispensable (risque d'intoxication, de surchauffe du moteur et d'accidents ou de dommages aux matériels et biens environnants). Si une opération à l'intérieur d'un bâtiment est nécessaire, évacuer impérativement les gaz d'échappement à l'extérieur et prévoir une ventilation appropriée de manière à ce que les personnes ou les animaux présents ne soient pas affectés.

2.5 Risques d'incendie



	RISQUE D'INCENDIE Ne jamais faire fonctionner l'appareil dans des milieux contenant des produits explosifs (risques d'étincelles). Éloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.) lors du fonctionnement de l'appareil. Ne jamais recouvrir l'appareil d'un matériau quelconque pendant son fonctionnement ou juste après son arrêt : toujours attendre que le moteur refroidisse (minimum 30 min).	
DANGER		

2.6 Risques de brûlures

	Avant toute intervention, attendre le refroidissement de l'appareil (au minimum 30 minutes).
ATTENTION	

Durant le fonctionnement et juste après l'arrêt, l'huile chaude, le moteur et le silencieux d'échappement peuvent occasionner des brûlures en cas de contact.

2.7 Risques d'électrocution

	RISQUE D'ÉLECTROCUTION Les appareils débitent du courant électrique lors de leur utilisation, se conformer aux législations en vigueur et aux préconisations d'installation et d'utilisation énoncées dans ce manuel. En cas de doute sur l'installation, faire appel à l'agent le plus proche. Ne pas connecter l'appareil directement à d'autres sources de puissance (réseau de distribution public par exemple); installer un inverseur de sources. Ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées. Ne jamais manipuler un appareil les mains ou les pieds humides. Ne jamais exposer le matériel à des projections de liquide ou aux intempéries, ni le poser sur un sol mouillé.	
DANGER		

2.7.1 Installation temporaire ou semi-temporaire (chantier, spectacle, activité foraine, etc.)

A - Si l'appareil n'est pas équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version standard avec neutre isolé de la borne de mise à la terre de l'appareil) :

- Utiliser un dispositif différentiel calibré à 30 mA au départ de chaque prise électrique de l'appareil (placer chaque dispositif à moins d'1 mètre de l'appareil en le protégeant des intempéries).
- Dans le cas de l'utilisation occasionnelle d'un ou plusieurs équipements mobiles ou portatifs, la mise à la terre de l'appareil n'est pas nécessaire.

B - Si l'appareil est équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version avec neutre alternateur connecté à la borne de mise à la terre de l'appareil – pour une utilisation en schéma TN ou TT) :

- Raccorder l'appareil à la terre : fixer un fil de cuivre de 10 mm² à la borne de mise à la terre de l'appareil (A1) et à un piquet de terre en acier galvanisé enfoncé de 1 mètre dans le sol.

2.7.2 Installation fixe ou défaillance du réseau

Dans le cas de l'alimentation d'une installation fixe (en secours, pour pallier une défaillance du réseau électrique par exemple), le raccordement électrique de l'appareil doit être effectué par un électricien qualifié et en respectant la réglementation applicable dans les lieux de l'installation. Les appareils ne sont pas prévus pour être raccordés directement à une installation (risque d'électrocution ou de dégâts matériels).

A - Si l'appareil n'est pas équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version standard avec neutre isolé de la borne de mise à la terre de l'appareil) :

- Utiliser un inverseur de source.
- La mise à la terre de l'appareil n'est pas nécessaire.

B - Si l'appareil est équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version avec neutre alternateur connecté à la borne de mise à la terre de l'appareil – pour une utilisation en schéma TN ou TT) :

- Utiliser un inverseur de source.
- Raccorder l'appareil à la terre : fixer un fil de cuivre de 10 mm² à la borne de mise à la terre (A1) de l'appareil et à un piquet de terre en acier galvanisé enfoncé de 1 mètre dans le sol.

2.7.3 Application mobile

Les appareils sont prévus pour fonctionner de façon stationnaire. Ils ne peuvent être installés sur un véhicule ou autre matériel mobile sans qu'une étude prenant en compte les différentes spécificités d'installation et d'utilisation de l'appareil ait été effectuée. Toute utilisation en mouvement est à proscrire. Si la mise à la terre n'est pas possible, raccorder la borne de mise à la terre de l'appareil (A1) à la masse du véhicule.

2.7.4 Raccordement et choix des câbles



Pour tous les raccordements, utiliser du câble à gaine caoutchouc, souple et résistant, conforme à la norme IEC 60245-4 ou des câbles équivalents et veiller à leur maintien en parfait état. N'utiliser qu'un seul équipement électrique de classe I par prise électrique et le raccorder à l'aide d'un câble équipé d'un conducteur de protection PE (vert-et-jaune) ; ce conducteur de protection n'est pas nécessaire pour les matériels de classe II. Respecter les sections et longueurs préconisées dans ce tableau lors de la réalisation de l'installation ou dans le cas de l'utilisation de rallonges électriques.

Type de l'équipement :		Monophasé						Triphasé			
Type de prise de l'appareil :		10 A		16 A		32 A		10 A		16 A	
Section conseillée du câble :		mm ²	AWG	mm ²	AWG	mm ²	AWG	mm ²	AWG	mm ²	AWG
Longueur du câble utilisé	0 à 50 m	4	10	6	9	10	7	1.5	14	2.5	12
	51 à 100 m	10	7	10	7	25	3	2.5	12	4	10
	101 à 150 m*	10	7	16	5	35	2	4	10	6	9

*Cette longueur de câble est la longueur maximale admise, elle ne devra pas être dépassée.

Mode de pose = câbles sur chemin de câbles ou tablette non perforée / Chute de tension admissible = 5% / Multiconducteurs / Type de câble PVC 70°C (exemple H07RNF) / Température ambiante = 30°C.

2.8 Risques de perte d'audition



	RISQUE DE PERTE D'AUDITION	
DANGER	Lors du fonctionnement de l'appareil, porter impérativement des protections auditives adaptées.	

2.9 Risques lors des opérations de manutention, d'utilisation et d'entretien



Par mesure de sécurité, toutes les opérations doivent être effectuées par du personnel possédant les compétences nécessaires et munies d'un outillage adapté. L'entretien est notamment à effectuer de façon régulière et consciencieuse en n'utilisant que des pièces d'origine ou leur équivalent. Le port des gants est obligatoire.



Précautions à prendre pour la manipulation des produits pétroliers :

	RISQUE D'INTOXICATION OU D'EXPLOSION	
	Respecter les réglementations locales en vigueur concernant la manipulation des produits pétroliers. Effectuer le remplissage appareil à l'arrêt, moteur froid. Pendant le remplissage du réservoir, il est interdit d'approcher une flamme ou de provoquer des étincelles, de fumer ou de téléphoner. Après le remplissage, toujours vérifier que le bouchon du réservoir est correctement fermé. Nettoyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et attendre que les vapeurs soient dissipées avant de mettre l'appareil en marche.	
DANGER	Les fluides utilisés par les appareils, tels que les huiles et carburants, sont des produits dangereux. Ne pas ingérer, éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.	

Précautions à prendre pour la manipulation des batteries :

	RISQUE D'INTOXICATION OU D'EXPLOSION	
	Suivre les préconisations du constructeur de la batterie. Utiliser exclusivement des outils isolés. Tenir éloigné des flammes ou d'un feu. Toujours aérer convenablement lors de la charge.	
DANGER		

3 Prise en main du groupe électrogène

3.1 Légende des illustrations

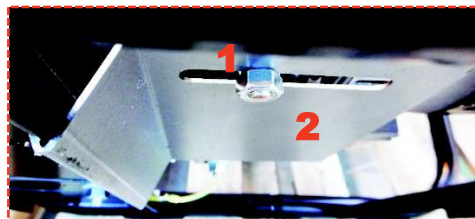
Les illustrations de couverture permettent de repérer les différents éléments de l'appareil. Les procédures du manuel font référence à ces repérages à l'aide de lettres et de numéro : « A1 » renverra par exemple au repère 1 de la figure A.

Borne de mise à la terre	A1	Poignée du lanceur-réenrouleur	A7	Élément en papier	D5
Bouchon-jauge de remplissage d'huile	A2-B1	Prises électriques	A8	Joint du filtre à air	D6
Col de remplissage	B2	Vis de vidange d'huile	A9-B5	Silencieux d'échappement	A13
Limite supérieure de la jauge d'huile	B3	Coupelle à sédiments	A10-C2	Pare-étincelles	E1
Limite inférieure de la jauge d'huile	B4	Vis de vidange de carburant	C1	Vis de fixation du pare-étincelles	E2
Bouchon du réservoir à carburant	A3	Joint de la coupelle à sédiments	C3	Protection du silencieux d'échappement	E3
Robinet de carburant	A4	Couvercle du filtre à air	D2	Bougie d'allumage	A12-F2
Filtre à air	A11	Ecrou	D1	Capuchon de la bougie d'allumage	F1
Contacteur	A5	Ecrou à oreilles	D3	Disjoncteurs	A14
Starter	A6	Élément en mousse	D4		

3.2 Première mise en service

À la réception et mise en service de l'appareil :

1. Vérifier le bon état du matériel et la totalité de la commande.
2. Si l'appareil est muni d'une bride de transport, la retirer.
*La bride de transport est une plaque métallique située sous le moteur, près de la borne de mise à la terre. Utile pour le transport, elle gêne néanmoins l'utilisation optimale de l'appareil (bruits, vibrations).
Pour la retirer : soulever légèrement l'appareil et l'installer sur une cale puis retirer l'écrou (1) et la bride (2).*




3. Vérifier les niveaux d'huile et de carburant et faire les pleins si nécessaire.
4. Le cas échéant, connecter la batterie en commençant par la borne positive.
Respecter les polarités des bornes de la batterie en la connectant : une inversion peut entraîner de graves dégâts sur l'équipement électrique.

Certains appareils nécessitent une période de rodage, contacter l'agent le plus proche pour plus de renseignements.

4 Utilisation du groupe électrogène

4.1 Choisir l'emplacement d'utilisation

	Les appareils sont prévus pour fonctionner de façon stationnaire. Ils ne peuvent être installés sur un véhicule ou autre matériel mobile sans qu'une étude prenant en compte les différentes spécificités d'utilisation de l'appareil ait été effectuée.
ATTENTION	

1. Choisir un endroit propre, aéré et abrité des intempéries.
2. Placer l'appareil sur une surface plane et horizontale suffisamment résistante pour qu'il ne s'enfonce pas.
3. Vérifier que l'inclinaison de l'appareil, dans chaque sens, ne dépasse pas 10°.

4.2 Contrôler le bon état général du groupe électrogène (visserie, flexibles)

Avant chaque démarrage et après chaque utilisation, inspecter l'ensemble de l'appareil pour prévenir toute panne ou détérioration.

1. Vérifier la propreté de l'appareil, en particulier des zones d'admission d'air (prise d'air moteur, ouïes d'aération, filtre à air...).
2. Contrôler l'ensemble des tuyaux et flexibles de l'appareil pour s'assurer de leur bon état et de l'absence de fuite.
Le remplacement des tuyaux ou flexibles doit être effectué par un spécialiste, consulter l'agent le plus proche.
3. Resserrer toutes les vis qui prendraient du jeu.
Le resserrage des boulons de culasse doit être effectué par un spécialiste, consulter l'agent le plus proche.


4.3 Vérifier le niveau d'huile et faire l'appoint

1. Si l'appareil a été utilisé, le laisser refroidir pendant au moins 30 minutes
2. Retirer le bouchon-jauge de remplissage d'huile (A2-B1) en le dévissant, et essuyer la jauge.
3. Introduire le bouchon-jauge de remplissage d'huile dans le col de remplissage (B2) sans le visser, puis le ressortir.
4. Vérifier visuellement le niveau, il doit être compris entre la limite supérieure (B3) et la limite inférieure de la jauge (B4).
*Si le niveau d'huile est trop bas : ouvrir le bouchon de remplissage d'huile, faire l'appoint à l'aide d'un entonnoir et avec de l'huile conforme aux spécifications données dans ce manuel puis refermer le bouchon de remplissage d'huile.
Si le niveau d'huile est trop haut : muni d'un récipient approprié, procéder à une vidange partielle.*
5. Vérifier de nouveau le niveau avant de remettre le bouchon-jauge de remplissage d'huile en place en le revissant à fond.
6. Essuyer l'excès d'huile avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuite.

4.4 Vérifier le niveau de carburant et faire l'appoint

1. Dévisser le bouchon du réservoir à carburant (A3).
2. Vérifier visuellement le niveau de carburant.
3. Si nécessaire, remplir le réservoir à carburant à l'aide d'un entonnoir en prenant soin de ne pas renverser de carburant.
Ne pas trop remplir le réservoir, il ne doit pas y avoir de carburant dans le col de remplissage.
4. Revisser le bouchon du réservoir à carburant.
5. Nettoyer toute trace de carburant avec un chiffon propre.

4.5 Démarrer le groupe électrogène

1. Ouvrir le robinet de carburant (A4).
2. Si la température extérieure est basse ou si l'appareil est froid, mettre le starter (A6) sur la position « I » ou «  ».
3. Placer le contacteur (A5) sur « ON » ou « I ».
4. Tirer une fois la poignée du lanceur-réenrouleur (A7) lentement jusqu'à résistance, la laisser revenir doucement.
5. Tirer ensuite rapidement et fortement la poignée du lanceur-réenrouleur jusqu'à ce que le moteur démarre.
Si le moteur ne démarre pas, attendre une minute avant de répéter l'opération trois fois maximum.

4.6 Utiliser l'électricité fournie

1. Laisser l'appareil stabiliser sa vitesse et monter en température (environ 3 à 5 min.).
2. Si le starter (A6) est utilisé, le ramener progressivement à sa position initiale.
3. Brancher les équipements à utiliser sur les prises électriques (A8) de l'appareil.

Pour la France uniquement : Nos groupes électrogènes sont équipés de prises européennes (de type Schuko) dont le contact de mise à la terre se fait par des languettes latérales. Pour les cas, exceptionnels, où vos appareils nécessiteraient absolument une mise à la terre par broche, nous fournissons* un adaptateur par prise 16 A (conforme(s) NF C 61-314).

*Contacter nos agences commerciales au 0 825 004 002 (numéro indigo, 0,15€TTC/min) et fournir une preuve d'achat.

!	Après utilisation, toujours débrancher l'adaptateur et le ranger soigneusement à l'abri de l'humidité. Toujours veiller à refermer le couvercle des prises du groupe électrogène : risque de détérioration (perte d'étanchéité).
ATTENTION	

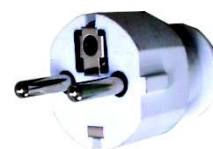
Prise du groupe électrogène de type Schuko, avec couvercle.



Fiche française NF C 61-314
Utiliser l'adaptateur



Fiche mixte
Pas de nécessité d'utiliser l'adaptateur



4.7 Arrêter le groupe électrogène

1. Débrancher les prises électriques (A8) en prenant soin de fermer le couvercle des prises de l'appareil.
2. Laisser l'appareil tourner à vide pendant 1 ou 2 min.
3. Placer le contacteur (A5) sur « OFF » ou « O » : l'appareil s'arrête.
4. Fermer le robinet de carburant (A4).

!	Toujours assurer la ventilation appropriée de l'appareil. Même après l'arrêt, le moteur continue à dégager de la chaleur.
ATTENTION	

5 Entretien du groupe électrogène

Par mesure de sécurité, l'entretien de l'appareil est à effectuer de façon régulière et consciencieuse par des personnes possédant l'expérience nécessaire et munies d'un outillage adapté, dans le respect des réglementations en vigueur. Les opérations d'entretien à effectuer sont décrites dans le tableau d'entretien. Leur fréquence est donnée à titre indicatif et pour des appareils fonctionnant avec du carburant et de l'huile conformes aux spécifications données dans ce manuel. Raccourcir les échéances d'entretien en fonction des conditions d'utilisation de l'appareil et des besoins. La garantie est notamment exclue si l'entretien de l'appareil n'a pas été effectué correctement.

5.1 Rappel de l'utilité

Un entretien régulier et bien effectué est un gage de sécurité et de performance. **L'huile, les éléments filtrants et, le cas échéant, la bougie d'allumage sont des consommables dont le bon état conditionne le bon fonctionnement de l'appareil. Les remplacer régulièrement et aussi souvent que nécessaire (la référence des kits d'entretien prêts à l'emploi est indiquée dans le tableau de caractéristiques techniques le cas échéant).** La garantie est notamment exclue en cas de non-respect des préconisations d'entretien. Pour toute question ou opération particulière, faire appel à l'agent le plus proche, il saura vous conseiller et vous dépanner (France : 0.806.800.107 – prix appel).

5.2 Tableau des échéances d'entretien

Opération à effectuer à la 1 ^{ère} échéance atteinte :		Après les : 5 premières heures	Tous les 3 mois / 50 heures	Tous les 1 an / 100 heures	Tous les 2 ans / 200 heures
Appareil	Nettoyer l'appareil			X	Révision générale à confier à l'un de nos agents. France : 0.806.800.107 (prix appel)
	Nettoyer le pare-étincelles			X	
	Remplacer la bougie			X	
Huile	Renouveler	X		X	
Carburant	Nettoyer le filtre-tamis			X	
	Nettoyer la coupelle à sédiments			X	
Filtre à air	Nettoyer		X	X	
	Remplacer			X	
Références des pièces à utiliser lors des entretiens :				R18	

5.3 Réalisation des opérations d'entretien

1. Arrêter l'appareil et attendre au moins 30 minutes qu'il refroidisse.
2. Déconnecter le capuchon de la ou des bougies d'allumage et, si équipé, débrancher la borne « - » de la batterie.
3. Réaliser l'entretien conformément aux indications données dans ce manuel et, pour éviter tout risque de détérioration de l'appareil, utiliser exclusivement des pièces d'origine ou leur équivalent.

5.3.1 Renouveler l'huile


Pour assurer une vidange rapide et complète, il est nécessaire d'effectuer le renouvellement de l'huile moteur tiède (faire démarrer l'appareil et le laisser tourner quelques minutes si nécessaire).

1. Placer un récipient approprié sous la vis de vidange d'huile (A9-B5), puis retirer le bouchon-jauge de remplissage d'huile (A2-B1) et la vis de vidange d'huile.
2. Après vidange complète, revisser soigneusement la vis de vidange d'huile.
3. A l'aide d'un entonnoir, faire le plein avec de l'huile conforme aux spécifications données dans ce manuel en vérifiant régulièrement le niveau.
Le niveau d'huile doit être compris entre la limite supérieure et la limite inférieure de la jauge. Si le niveau d'huile est trop bas, continuer le plein. Si le niveau d'huile est trop haut, procéder à une vidange partielle.
4. Remettre en place et serrer le bouchon-jauge de remplissage d'huile.
5. Essuyer toute trace d'huile avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuite.

5.3.2 Nettoyer la coupelle à sédiments

1. Fermer le robinet de carburant (A4).
2. Muni d'un récipient approprié et d'un entonnoir, dévisser la vis de vidange du carburant (C1).
3. Une fois la vidange terminée, revisser la vis de vidange.
4. Déposer la coupelle à sédiments (A10-C2) et son joint (C3).
5. Avec de l'essence propre, nettoyer la coupelle à sédiments et la sécher complètement.
6. Vérifier que le joint est en bon état, le remplacer si nécessaire.
7. Remonter le joint et la coupelle à sédiments.
8. Ouvrir le robinet de carburant et vérifier l'absence de fuites.
9. Essuyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et refermer le robinet de carburant.

5.3.3 Nettoyer ou remplacer le filtre à air

	Risque d'incendie ou d'explosion : pour l'élément en mousse, utiliser exclusivement de l'eau savonneuse et de l'huile moteur propre lors de l'opération.
ATTENTION	

Si les éléments filtrants sont excessivement sales ou s'ils sont endommagés (déchirés, troués), les remplacer impérativement par des éléments neufs et au minimum tous les 3 nettoyages.

1. Déposer l'écrou (D1) et le couvercle du filtre à air (D2).
2. Retirer l'écrou à oreilles (D3) et les éléments filtrants (D4 & D5) pour les nettoyer.
3. Nettoyer l'élément en mousse : le laver à l'eau savonneuse, le rincer soigneusement et le laisser sécher complètement.
4. Tremper l'élément en mousse dans un peu d'huile moteur propre et le presser doucement pour retirer l'huile en excès (ne pas le tordre).
L'appareil fumera lors du démarrage initial si trop d'huile est restée dans la mousse.
5. Remplacer l'élément en papier.
6. Vérifier le bon état du joint en caoutchouc (D6), le remplacer si nécessaire.
7. Remettre en place les éléments filtrants, l'écrou à oreille, puis le couvercle du filtre à air et son écrou.

5.3.4 Remplacer la bougie d'allumage

1. Déposer le capuchon de la bougie d'allumage (F1).
2. Au moyen d'une bombe d'air sec, nettoyer le puits de bougie.
3. À l'aide d'une clé à bougie, dévisser la bougie d'allumage (A12-F2) et la jeter.
4. Mettre en place une bougie d'allumage neuve et la visser à la main pour ne pas fausser les filets.
5. À l'aide de la clé à bougie, serrer de 1/2 tour après l'assise de la bougie d'allumage pour comprimer la rondelle.

5.3.5 Nettoyer le pare-étincelles

1. Sur le silencieux d'échappement, dévisser la vis de fixation du pare-étincelles (E2).
2. Déposer le pare-étincelles (E1).
3. A l'aide d'une brosse métallique, retirer les dépôts de carbone de l'écran du pare-étincelles.
4. Vérifier que le pare-étincelles est en bon état (ni troué ni fêlé), le remplacer si nécessaire.
5. Reposer le pare-étincelles sur la protection du silencieux d'échappement (E3) et revisser la vis de fixation du pare-étincelles.

5.3.6 Nettoyer le groupe électrogène

Pour son bon fonctionnement, l'appareil doit être nettoyé régulièrement. Dans le cas où l'appareil est installé dans un local, toujours contrôler la propreté et le bon état de l'installation. Dans le cas où l'appareil est utilisé en extérieur (chantiers, zones poussiéreuses, boueuses ou arborées, atmosphère corrosive...), il doit être nettoyé plus fréquemment.

L'utilisation d'un jet d'eau ou d'un nettoyeur haute pression peut endommager gravement l'appareil et est interdite.

1. Brosser doucement les entrées et sorties d'air moteur et, si équipé, le pare-étincelles.
2. Muni d'une éponge, nettoyer l'appareil avec de l'eau additionnée d'un détergent doux (de type shampoing automobile par exemple) puis rincer à l'eau claire pour éliminer toute trace du produit de nettoyage.
L'utilisation d'une mousse nettoyante suivie d'un essuyage avec un chiffon doux et absorbant est également possible. Les tâches ou salissures tenaces peuvent être éliminées avec un solvant adapté (white spirit ou équivalent) et essuyées avec un chiffon doux et absorbant
3. Vérifier le bon état général de l'appareil (absence de fuite, bon serrage de la visserie, des raccords et des flexibles, etc.)
4. Appliquer un produit antirouille sur les parties abimées et changer les pièces défectueuses le cas échéant.
N'utiliser que des pièces d'origine et faire appel à un agent si nécessaire.

6 Transport et stockage du groupe électrogène

6.1 Conditions de transport et de manutention

Avant de transporter l'appareil, vérifier le bon serrage de la visserie, fermer le robinet de carburant (si équipé) et déconnecter la batterie de démarrage (si équipé). L'appareil doit être transporté dans sa position d'utilisation normale, ne jamais le coucher sur le côté. La manutention d'un appareil s'effectue sans brutalité et sans à-coups, en ayant pris soin d'avoir préparé à l'avance son emplacement de stockage ou d'utilisation.

6.2 Conditions de stockage

Cette procédure de stockage ou d'hivernage est à respecter si l'appareil n'est pas utilisé pendant une période limitée à 1 an. Pour des durées de stockage supérieures, il est conseillé de faire appel à l'agent le plus proche ou de faire démarrer l'appareil quelques heures tous les ans tout en respectant la procédure de stockage par la suite.

Vidanger le carburant et renouveler l'huile :

1. Démarrer l'appareil et le laisser tourner jusqu'à son arrêt par manque de carburant.
2. Placer le contacteur sur arrêt (A5).
3. Nettoyer la coupelle à sédiments (A10-C2).
4. Fermer le robinet de carburant (A4).
5. Renouveler l'huile.

Huiler le cylindre et les soupapes :

6. Déposer la bougie d'allumage (A12-F2) puis, par son orifice, verser environ une cuillère à café d'huile moteur neuve.
7. Remettre en place une bougie d'allumage neuve.
8. Tirer plusieurs fois la poignée du lanceur-réenrouleur (A7) pour répartir l'huile dans le cylindre.

Remiser l'appareil :

9. Nettoyer l'appareil et le recouvrir avec une housse de protection.
10. L'entreposer dans sa position normale d'utilisation dans un endroit propre, sec et bien ventilé.

7 Résolution de pannes mineures

<i>L'appareil...</i>	<i>Vérifier que :</i>	<i>Solutions à apporter :</i>
Ne démarre pas	Les vérifications avant démarrage ont été faites.	NON → Procéder aux vérifications nécessaires. OUI
	La procédure de démarrage a été suivie correctement.	NON → Relire la procédure de démarrage et réitérer la tentative de démarrage. OUI
	Les équipements à utiliser n'ont pas été branchés avant le démarrage.	NON → Débrancher les équipements avant de réessayer de démarrer l'appareil. OUI
	La bougie d'allumage est en bon état et correctement connectée.	NON → Remplacer la bougie d'allumage (330830005). OUI
S'arrête	Le niveau d'huile est correct.	NON → Faire l'appoint d'huile. OUI
	Le niveau de carburant est correct.	NON → Faire le plein de carburant. OUI
	L'état du filtre à air est correct.	NON → Nettoyer le filtre à air. OUI
Ne fonctionne pas normalement (bruit, fumée...)	L'entretien des éléments de l'appareil a été effectué correctement.	NON → Effectuer l'entretien de l'appareil conformément aux préconisations. OUI
	Faire vérifier l'appareil par l'un de nos agents*.	
Ne délivre pas de courant électrique	Le(s) disjoncteur(s) est/sont enclenchés.	NON → Contrôler la capacité de l'appareil et appuyer sur les disjoncteurs. OUI
	Les équipements branchés ou leurs cordons électriques ne sont pas défectueux.	NON → Essayer avec un autre équipement et un autre cordon électrique. OUI
	Faire vérifier l'appareil par l'un de nos agents*.	

*France : 0.806.800.107 (prix appel).

8 Spécifications techniques

8.1 Conditions d'utilisation

Les performances mentionnées des appareils sont obtenues dans les conditions de référence suivant l'ISO 8528-1(2005) :
Pression barométrique totale : 100 kPa - Température ambiante de l'air : 25°C (298 K) - Humidité relative : 30 %.

Les performances des appareils sont réduites d'environ 4 % pour chaque plage d'augmentation de température de 10°C et/ou d'environ 1 % pour chaque élévation de hauteur de 100 m. Les appareils ne peuvent fonctionner qu'en stationnaire.

8.2 Capacité du groupe électrogène

Avant de connecter et de faire fonctionner l'appareil, calculer la puissance électrique demandée par les équipements à utiliser (exprimée en Watt)*. Pour un bon fonctionnement, le total des puissances en Watt des équipements utilisés en même temps devra être :

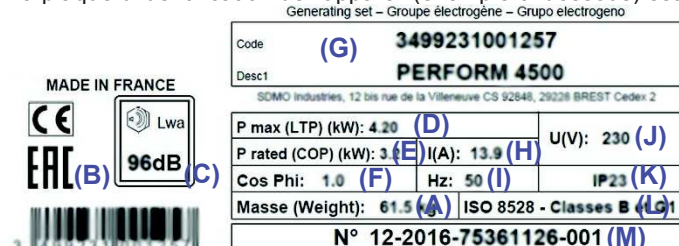
- supérieur à 60 % de la puissance nominale de l'appareil (risque de sous-charge) ;
- inférieur à la puissance nominale de l'appareil lors d'un fonctionnement continu (risque de surcharge).

En cas de fonctionnement fréquent ou pour de longues périodes en sous-charge ou en surcharge, l'appareil peut se détériorer rapidement. Les dégâts engendrés ne sont pas couverts par la garantie.

*Cette puissance électrique est généralement indiquée dans les caractéristiques techniques ou sur la plaque constructeur des équipements. Certains équipements nécessitent une puissance plus forte au démarrage. Cette puissance minimale requise ne doit pas dépasser la puissance maximale de l'appareil.

8.3 Identification du groupe électrogène

La plaque d'identification de l'appareil (exemple ci-dessous) est collée à l'intérieur de l'un des deux bandeaux ou sur le châssis.



- (A) : Modèle
- (B) : Marquage CE/EAC
- (C) : Niveau de puissance acoustique garantie
- (D) : Puissance maximale
- (E) : Puissance nominale
- (F) : Facteur de puissance
- (G) : Masse
- (H) : Intensité du courant
- (I) : Fréquence du courant
- (J) : Tension du courant
- (K) : Indice de protection
- (L) : Norme de référence
- (M) : Numéro de série

Les numéros de série seront demandés en cas de dépannage ou de demande de pièces de rechange. Pour les conserver, reporter ci-dessous les numéros de série de l'appareil et du moteur.

Numéro de série de l'appareil :	Marque du moteur : (Ex. Kohler)	Numéro de série moteur : (Ex. Kohler (SERIAL NO. 4001200908))
...../..... -

8.4 Caractéristiques

Modèle	HX 3000 C	HX 4000 C	HX 6000 C	HX 7500 T C
Puissance maximum	3000 W	4000 W	6000 W	6000 W
Puissance assignée	2400 W	3200 W	4800 W	4800 W
Niveau de pression acoustique à 1 m	83,82 dB(A)	86,43 dB(A)	86,03 dB(A)	86,03 dB(A)
Incertitude de mesure acoustique	0,7 dB(A)	0,7 dB(A)	0,7 dB(A)	0,7 dB(A)
Type du moteur	GX200	GX270	GX390	GX390
Kit d'entretien	R18	R19	R19	R19
Carburant recommandé	Essence sans plomb	Essence sans plomb	Essence sans plomb	Essence sans plomb
Capacité du réservoir de carburant	3,1 L	5,3 L	6,1 L	6,1 L
Huile recommandée	SAE 15W40	SAE 10W30	SAE 10W30	SAE 10W30
Capacité du carter d'huile	0,6 L	1,1 L	1,1 L	1,1 L
Sécurité d'huile*	o	o	o	o
Courant continu	X	X	X	X
Courant alternatif	230V - 10,4A	230V - 13,9A	230V - 20,9A	230V - 10A / 400V - 7A
Disjoncteur(s)**	o	o	o	o
Type de prises	2x2P+T 230V 10/16A	2x2P+T 230V 10/16A	1x2P+T 230V 10/16A / 1x2P+T 230V 32A	1x2P+T 230V 10/16A / 1x3P+N+T 400V 7A
Type de bougie	330830005	330830005	330830005	330830005
Batterie	X	X	X	X
Dimensions L x l x h	59 x 46 x 43 cm	71,5 x 57 x 49 cm	71,5 x 57 x 59 cm	71,5 x 57 x 59 cm
Poids (sans carburant)	41 kg	56 kg	75 kg	76 kg

o : série

X: impossible

*Sécurité d'huile : En cas de manque d'huile dans le carter moteur ou en cas de faible pression d'huile, la sécurité d'huile arrête automatiquement le moteur pour prévenir tout endommagement. Dans ce cas, vérifier le niveau d'huile moteur et faire l'appoint si nécessaire avant de procéder à la recherche d'une autre cause de panne.

**Disjoncteur : Le circuit électrique de l'appareil est protégé par un ou plusieurs interrupteurs magnétothermiques, différentiels ou thermiques. En cas d'éventuelles surcharges et/ou courts-circuits, la distribution d'énergie électrique peut être interrompue. En cas de besoin, remplacer les disjoncteurs de l'appareil par des disjoncteurs ayant des valeurs nominales et des caractéristiques identiques.

8.5 Qualité du carburant recommandé

L'utilisation d'un carburant non conforme aux spécifications suivantes expose à des dommages irréversibles non couverts par la garantie :

- Propreté et qualité : s'assurer que l'essence utilisée ne contient pas d'eau, qu'elle est propre et récente (ni périmée ni contaminée).
- Indice d'octane : minimum d'octane de 87 (R+M)/2 ou minimum d'octane de 90 (RON = Research Octane Number)
- Mélanges : l'utilisation d'essence sans plomb contenant jusqu'à 10 % d'alcool éthylique est autorisée (France : SP95-E10). L'utilisation d'essence sans plomb contenant moins de 90 % d'essence telles que E15, E20 ou E85 est interdite. Les mélanges de méthyl tertiaire butyl éther (MTBE) et d'essence sans plomb sont homologués (jusqu'à un maximum de 15 % de MTBE par volume).

Il est par ailleurs fortement recommandé d'utiliser toujours le même type de carburant durant toute la vie de l'appareil.

8.6 Déclaration de conformité UE

Nous, SDMO Industries - 270 rue de Kerervern, 29490 GUIPAVAS / CS 40047, 29801 BREST CEDEX 9 – France, déclarons sous notre propre responsabilité que les groupes électrogènes suivants :

Description du matériel :	Marque :	Nom commercial :	Type :	Numéros de série :
Groupe électrogène	KOHLER-SDMO	HX 3000 C	3499231800300	01-2016-00000000-000 > 52-2019-99999999-999
		HX 4000 C	3499231800508	
		HX 6000 C	3499231800706	
		HX 7500 T C	3499231801703	

1. Sont conformes aux objectifs de sécurité prévus par la Directive Basse tension - **2014/35/UE** du 26 février 2014 par l'application de la norme harmonisée EN 60204-1 : 2006 (AMD 1 2006, COR 2010)
2. Satisfont aux dispositions des Directives :
 - Machines - **2006/42/CE** du 17 mai 2006 par l'application de la norme harmonisée EN 12601 : 2010
 - Compatibilité électromagnétique - **2014/30/UE** du 26 février 2014 par l'application des norme harmonisées EN 60034-1 : 2010 (COR 2010) / EN 61000-6-1 : 2007 / EN 61000-6-2 : 2005 (COR 2005) / EN 61000-6-3 : 2007 (AMD1 2011, AMD1/COR 12) / EN 55011 : 2009 (AMD 1 2010)

Ce matériel n'est pas destiné à être utilisé à l'extérieur d'une enceinte affectant significativement la transmission du son (évacuer impérativement les gaz d'échappement à l'extérieur et prévoir une ventilation appropriée de manière à ce que les personnes ou les animaux présents ne soient pas affectés).

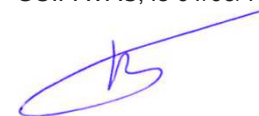
Nom et adresse de la personne autorisée à constituer et détenir le dossier technique :

B. GUESTIN, SDMO Industries, 270 rue de Kerervern, 29490 GUIPAVAS / CS 40047, 29801 BREST CEDEX 9 – France.

GUIPAVAS, le 01/03/17

B. GUESTIN

Directeur Etudes & Ingénierie



9 Clauses de garantie

GARANTIE COMMERCIALE

Votre appareil est couvert par une garantie commerciale que *SDMO Industries* vous accorde et qui doit être appliquée par le distributeur auprès duquel vous avez acquis votre appareil, ce conformément aux dispositions suivantes :

DURÉE :

La durée de la garantie de votre appareil est d'une durée de 36 mois ou 2500 heures de fonctionnement, à compter de la date d'achat, au premier des deux termes atteints. Si l'appareil ne dispose pas de compteur horaire, le nombre d'heure de fonctionnement à prendre en compte est de 8 heures par jour.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE :

La garantie débute à compter de la date d'achat de l'appareil par le premier utilisateur. Cette garantie est transférée avec l'appareil lorsque le premier utilisateur le cède, à titre gratuit ou à titre onéreux, et ce pour la durée de garantie initiale restant à courir, qui ne peut être prolongée.

La garantie ne peut s'appliquer que sur présentation d'une facture d'achat lisible, mentionnant la date d'achat, le type de l'appareil, le numéro de série, les nom, et adresse et cachet commercial du distributeur. *SDMO Industries* se réserve le droit de refuser d'appliquer la garantie dans le cas où aucun document ne peut justifier le lieu et la date d'acquisition de l'appareil. Cette garantie donne droit à la réparation ou à l'échange de l'appareil ou de ses composants, jugés défectueux par *SDMO Industries* après expertise en ses ateliers ; *SDMO Industries* se réservant le droit de modifier les dispositifs de l'appareil pour satisfaire à ses obligations. L'appareil ou les composants remplacé(s) sous garantie redevient(nent) la propriété de *SDMO Industries*.

LIMITATION DE LA GARANTIE :

La garantie s'applique pour les appareils installés, utilisés et maintenus conformément à la documentation remise par *SDMO Industries* et en cas de vice de fonctionnement de l'appareil, provenant d'un défaut de conception, de fabrication ou de matière. *SDMO Industries* ne garantit pas la tenue des performances de l'appareil, ni son fonctionnement ou sa fiabilité s'il est utilisé à des fins spécifiques. *SDMO Industries* ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages immatériels, consécutifs ou non aux dommages matériels, tels que et notamment, la liste étant non limitative : pertes d'exploitation, frais ou dépenses quelconques résultant de l'indisponibilité de l'appareil, etc. La garantie se limite au coût lié à la réparation ou au remplacement de l'appareil ou à l'un de ses composants, excluant les consommables. La garantie couvre ainsi les frais de main d'œuvre et de pièces, hors frais de déplacement. Les frais de transport de l'appareil ou de l'un de ses composants jusqu'aux ateliers de *SDMO INDUSTRIES* ou de l'un de ses agents agréés sont à la charge du Client ; les frais de transport « retour » restant à la charge de *SDMO Industries*. Toutefois et dans le cas où la garantie ne s'applique pas, les frais de transport seront intégralement pris en charge par le Client.

CAS D'EXCLUSION DE LA GARANTIE :

La garantie est exclue dans les cas suivants : dommages liés au transport de l'appareil ; mauvaise installation ou installation non-conforme aux préconisations de *SDMO Industries* et/ou aux normes techniques et de sécurité ; utilisation de produits, de composants, de pièces de rechange, de combustible ou de lubrifiants, qui ne sont pas conformes aux préconisations ; mauvaise utilisation ou utilisation anormale de l'appareil ; modification ou transformation de l'appareil ou de l'un de ses composants, non autorisée par *SDMO Industries* ; usure normale de l'appareil ou de l'un de ses composants ; détérioration provenant d'une négligence, d'un défaut de surveillance, d'entretien ou de nettoyage de l'appareil ; cas de force majeure, cas fortuits ou causes extérieures (catastrophe naturelle, incendie, choc, inondation, foudre, etc.) ; utilisation de l'appareil avec une charge insuffisante ; mauvaise condition de stockage de l'appareil. Les composants suivants sont également exclus de la garantie : les systèmes de démarrages (batteries, démarreurs, lanceurs), les filtres, les courroies, les fusibles, les interrupteurs, les lampes, les commutateurs, et tous les éléments consommables et pièces d'usure.

MODALITÉS D'APPLICATIONS :

La garantie doit être appliquée par le distributeur auprès duquel vous avez acquis votre appareil. *SDMO Industries* vous invite à vous munir de votre facture d'achat et à contacter le distributeur ou, le cas échéant, le Service Client de *SDMO Industries*. Il est à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant les modalités d'application de la garantie ; ses coordonnées étant les suivantes : *SDMO Industries*, 270 rue de Kerervern – 29490 GUIPAVAS / CS 40047- 29801 BREST CEDEX 9 – Tél : France 0.806.800.107 (prix appel) – Fax : +33298416307.

GARANTIES LÉGALES

Information au consommateur qui est défini comme toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

SDMO Industries est tenue des défauts de conformité de votre appareil dans les conditions de l'article L. 211-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil. Au titre de la garantie de conformité :

- vous disposez d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance de votre appareil pour faire valoir la garantie légale de conformité.
- vous pouvez choisir entre la réparation ou le remplacement de votre appareil sous réserve des conditions prévues par l'article L. 211-9 du Code de consommation.
- vous êtes dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité de votre appareil durant les 6 mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à 24 mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale que *SDMO Industries* consent.

Vous pouvez également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de votre appareil dans les conditions prévues à l'article 1641 du code civil. En cas de défaut caché de votre appareil dont vous devez apporter la preuve, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Articles du Code de la Consommation

Article L211-4

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L.211-16

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Articles du Code civil

Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 1^{er} alinéa

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.